

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  Réunion ordinaire du 26 novembre 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 5 pouvoirs	15 novembre 2024	15 novembre 2024

N° délibération	Objet
2024-089	Règlement de service public de l'Assainissement Collectif

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

- BERRIEN :** Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
- BOLAZEC :** Coralie JEZEQUEL
- BOTMEUR :** Eric PRIGENT
- BRASPARTS :** Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND
- BRENNILIS :** Alexis MANAC'H
- HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS
- LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
- LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU
- LOQUEFFRET :** Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU
- PLOUYE :** Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL
- SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC
- SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

**Secrétaire de séance :** Annie SALMAS

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

**Exposé**

La Communauté de communes va exercer la compétence Assainissement Collectif au 01 janvier 2025. À cette fin, elle se doit de se doter d'un règlement de service.

**Délibération**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-12,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 2024 intégrant les compétences Eau et Assainissement au sein des compétences de la communauté de communes

Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés pour :

- Approuver le règlement de service public de l'assainissement collectif joint en annexe de la présente délibération,
- Autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical line.